

HORIZON

Une année
vertigineuse

p.2

GOVERNANCE

L'expertise
actuarielle

p.6

PORTRAIT

L'art par-delà
les frontières
Natural Le Coultre

p.4

Bleu Horizon

#16



Une année vertigineuse



Le Covid-19 aura causé des dégâts considérables, tant sur le plan humain que sur le plan de l'économie. Tous impactés autant par la perte de l'essentiel que du superflu, il n'en reste pas moins que, malgré les difficultés rencontrées, tout ne s'est pas écroulé. L'espoir est permis, en partie grâce aux vaccins. Sous l'angle de la prévoyance professionnelle, différents indicateurs ont été observés et suivis de très près. L'attention de la CIEPP s'est tournée sur le long terme, comme il se doit, tout en s'adaptant aux circonstances du moment. Sans faire de bilan définitif, avec prudence, revenons brièvement sur cette année 2020 et jetons un regard vers l'avenir.

Lorsqu'un événement d'envergure se produit, les historiens ont l'habitude de nommer ce moment «un élément fondateur». L'année 2020 en sera un, incontestablement, même s'il est impossible de prédire à quoi elle donnera naissance. En attendant, voici une brève rétrospective du point de vue de la prévoyance professionnelle suisse.

Sécuriser

Au cours de l'année 2020, des modifications légales en lien avec la crise sanitaire du Covid-19 sont intervenues au niveau des réserves de contribution des employeurs, d'une part, et de la réforme des prestations complémentaires, d'autre part, par le biais d'une disposition transitoire de l'article 47a LPP.

Dans le premier cas, l'objectif était de permettre aux employeurs de financer les cotisations de 2^e pilier des salariés au moyen de la réserve de cotisations (décision du 26 mars, reconduite le 12 novembre 2020 jusqu'à fin 2021), cela dans le but d'augmenter les liquidités des employeurs.

Dans le second cas, la réforme des prestations complémentaires,

entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, permet de manière transitoire à un assuré âgé de 58 ans et plus, licencié après le 31 juillet 2020, de demander, à partir du début de cette année 2021, le maintien de son assurance obligatoire auprès de la caisse de pension de son ancien employeur.

Stress test grandeur nature

Au niveau des marchés financiers, après une chute vertigineuse, d'environ 30% mi-mars (MSCI World, -23% pour le SMI), l'élément marquant concerne le soutien massif opéré de manière conjointe par les banques centrales des États envers leur économie, ainsi que les mesures additionnelles prises individuellement par les pays. Ces mesures sans précédent ont permis de réinstaurer la confiance. Résultats de ce dévissage ? En fin d'année 2020, les performances des institutions de prévoyance étaient revenues majoritairement dans les chiffres noirs. Selon une étude d'UBS, parue mi-janvier 2021, les caisses de pension suisses surveillées par la banque ont bouclé l'année sur un rendement annuel moyen de 3,84%¹⁾. Le système a donc tenu. Il faut dire aussi que l'année 2019 pour les caisses de pension suisses a été une année exceptionnelle dans la mesure où elles ont pu bénéficier d'une forte capitalisation. La CIEPP clôture l'année avec un taux de couverture d'environ 120%.

Structure à l'épreuve

Interrogeons-nous maintenant sur l'impact de cette pandémie sur le plan structurel des caisses de pension. À cet égard, le nombre de décès est un bon indicateur. Ainsi en 2020, malgré la surmortalité enregistrée (selon les premières estimations publiées

le 12 janvier 2021 par l'Office fédéral de la santé, OFS, par rapport aux années précédentes), le nombre de décès ne serait pas de nature à avoir un impact significatif sur la structure des caisses de pension en général en Suisse. En effet, sous réserve d'analyses plus détaillées, les décès survenus correspondent à la tendance statistique attendue et n'ont ainsi pas contribué à la modifier.

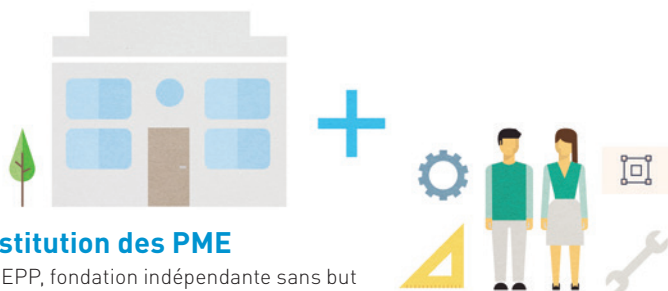
Points d'attention

À l'avenir, plusieurs points méritent une attention particulière. D'abord, du fait de la crise sanitaire, la généralisation du télétravail a poussé les entreprises à renforcer la digitalisation de leur processus métier, comme elle a également poussé à adopter de nouvelles manières de travailler. Les caisses de pension qui détiennent près de 20% d'immobilier dans leur portefeuille d'actifs pourraient dès lors être impactées dans le futur par ces changements de comportement. Ensuite, la croissance mondiale ayant été revue à la baisse en 2020, dans un contexte de taux d'intérêt bas, voire négatifs, une attention particulière devra être portée à une source importante de revenus d'une institution de prévoyance : les dividendes. Vont-ils baisser ? Dans quelle proportion ? Personne ne peut le prédire encore.

Enfin, *last but not least*, il conviendra de rester attentifs aux éventuelles séquelles sur la santé physique et mentale des épisodes vécus (semi-confinement, télétravail intensif, hospitalisation, etc.) et, par ricochet, à l'impact sur la sinistralité (risques décès et invalidité) des institutions de prévoyance.

¹⁾ <https://www.agefi.com/actualites/entreprises/rendements-positifs-pour-les-caisses-de-pensions-en-decembre-comme-sur-lannee>

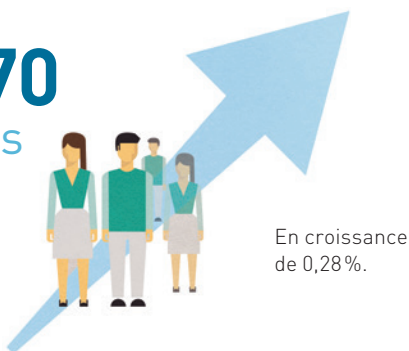
10 094
8878 entreprises
et 1151 indépendants



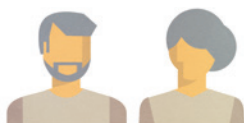
L'institution des PME

La CIEPP, fondation indépendante sans but lucratif, est l'institution des PME, des micro-entreprises et des indépendants. Plus de 160 secteurs économiques sont représentés!

45 570
assurés actifs



6628
rentiers



Structure très favorable

Au 31 décembre 2020, 6628 rentes étaient ouvertes à la CIEPP. Deux tiers des bénéficiaires de rentes perçoivent une rente de vieillesse.

Solidité financière

Le degré de couverture, soit le rapport entre fortune et engagements, est d'environ 120% au 31 décembre 2020. Il était de 119% un an plus tôt.



120%
degré de
couverture



José Agrelo

Directeur de la CIEPP

Une date historique pour une institution historique

Le 14 décembre dernier, la CIEPP a fêté son 60^e anniversaire. L'année 2021 sera l'occasion de le célébrer, même si le contexte actuel n'encourage pas les festivités. Quoique l'avenir nous réserve, et comme par le passé, nous saurons faire preuve de résilience et de flexibilité, deux qualités importantes dont peuvent se prévaloir notre institution et les personnes qui la composent!

Quelques jours seulement après cette date anniversaire, la CIEPP a franchi un nouveau cap : elle a dépassé la barre des 8 milliards d'actifs sous gestion. Durant l'année à venir, un autre cap important peut-il être atteint ? La barre des 400 millions de francs de cotisations perçues (à savoir épargne, risque et frais) est proche, même s'il faut être prudent au vu de la situation économique et des éventuelles suites liées à la crise sanitaire.

Les chiffres mentionnés précédemment montrent la confiance que nous témoignent nos affiliés, nos assurés et nos pensionnés. Notre modèle de prévoyance unique a toute sa raison d'être. Aujourd'hui, la CIEPP fait partie des plus importantes institutions de prévoyance en Suisse. De nombreux défis l'attendent, notamment la concurrence sans cesse croissante, tout comme l'informatique avec ses projets toujours plus nombreux. Les collaborateurs ont aussi de nouvelles attentes, l'organisation doit se développer et, avec elle, des gains de productivité sont attendus. La qualité du service et l'expérience client doivent aussi s'améliorer en permanence, et les enjeux de la démographie sont bien présents, même si le rapport structurel est favorable à la CIEPP. Il faudra également prendre en compte les défis de la gouvernance, la pression des marchés financiers, les évolutions législatives, les projets de réforme du système des assurances sociales, etc.

Soyez certains, chers affiliés, assurés et pensionnés que la CIEPP fera tout son possible pour répondre de la meilleure des manières à tous les enjeux qui nous attendent et ainsi continuer à contribuer au développement de cette magnifique institution historique, à l'image des évolutions de ces soixante dernières années ! Vive la CIEPP !

L'art par-delà les frontières

En 2017, l'entreprise familiale genevoise crée un siècle et demi plus tôt, Natural Le Coultre SA, change de mains. Cette transition, effectuée en douceur autant pour les employés que pour les clients, a donné une nouvelle impulsion à l'entreprise de transport et d'entreposage d'œuvres d'art. Elle est maintenant intégrée dans un réseau mondial et bénéficie d'un savoir-faire et de compétences encore plus vastes. Rencontre avec deux de ses représentants à Sécheron, le siège genevois de l'entreprise : Alain Perret, directeur financier, et Alexandre Ducamp, directeur du développement.

Par Christine Esseiva

« **A**ujourd'hui, le groupe dont fait partie Natural Le Coultre est probablement, dans son domaine d'activité, le numéro un mondial », nous confie Alain Perret, le directeur financier de Natural Le Coultre. Il faut dire que le rachat intervenu en 2017 par un groupe familial français spécialisé dans la logistique de l'art avec des sociétés comme LP Art, Helutrans ou encore Chenue, a donné un nouveau souffle à l'entreprise. Ce changement d'actionnaires a permis à l'entreprise Natural Le Coultre, détenue auparavant par le marchand d'art Yves Bouvier, non seulement d'intégrer un groupe basé sur quatre continents mais aussi de rejoindre d'autres spécialistes dans le domaine de la logistique d'œuvres d'art. Un regroupement d'activités qui a du sens dans un marché de niche, avec un très haut niveau d'exigence et des défis

à surmonter au quotidien. L'identité genevoise n'en a pas souffert. D'ailleurs, son nom a été conservé. Aujourd'hui, l'idée est de faire perdurer l'histoire, l'image et l'ADN de l'entreprise suisse, tout en lui permettant d'amplifier son activité au travers d'un réseau mondial.

Patrimoine artisanal

Depuis sa création en 1859, l'entreprise Natural Le Coultre cultive un réel savoir-faire dans le domaine de la logistique d'art. Mais c'est dans les années 1980 que l'entreprise abandonne les déménagements opérés pour les particuliers pour se concentrer exclusivement sur ses activités en lien avec le transport d'œuvres d'art, Fine Art, lui permettant ainsi de se différencier des autres acteurs du secteur. Chemin faisant, elle s'est forgé un patrimoine tant matériel qu'immatériel, composé de techniques appropriées pour l'emballage ou de connaissances douanières spécifiques par exemple, mais aussi de matériaux et véhicules de transport dédiés, pour répondre au mieux aux besoins particuliers de ses clients, principalement des institutionnels, collectionneurs, galeristes, maisons de vente aux enchères et plus récemment des entreprises propriétaires de collections d'art.

Des défis de taille

Inutile d'être historien de l'art pour savoir que l'art dans ses formes, ainsi que dans ses compositions, a bien évolué ces dernières années. En matière d'art contemporain notamment, il n'est pas rare de voir des œuvres monumentales, complexes ou composées de matières périssables, du beurre par exemple. On le comprend aisément, tous ces défis obligent le transporteur à se réinventer et à s'adapter sans cesse pour trouver des solutions de conservation et de transport. En la matière, l'expertise d'un groupe composé d'une quinzaine d'entreprises et de plus d'un millier d'employés est une

ressource non négligeable. À chaque nouveau défi, une sorte d'émulation se crée au sein des équipes pour trouver la réponse adéquate. Les expériences de chacun sont des ressources majeures sur lesquelles s'appuie l'entreprise pour démontrer sa valeur ajoutée. Comme le souligne Alexandre Ducamp, le directeur du développement : « Aujourd'hui, on bénéficie de la flexibilité d'une petite structure tout en ayant l'appui d'un grand groupe. » Mais il faut bien le reconnaître, si ces œuvres hors normes sont de plus en plus nombreuses, elles représentent une quantité moins importante par rapport aux nombreux tableaux, sculptures ou autres mobiliers de collection entreposés ou acheminés au quotidien.

Plus qu'une valeur émotionnelle

Une œuvre d'art est par définition un objet de valeur au moins d'un point de vue émotionnel, voire historique. La plupart des œuvres sont uniques et irremplaçables. De ce fait, il peut être parfois délicat de l'estimer en vue de son passage en douane, surtout pour le collectionneur. Mais ce qui est le plus risqué pour l'entreprise, c'est de sur ou sous-évaluer l'objet au niveau de sa valeur marchande. Commettre une erreur sur le montant de l'œuvre qui vaut plusieurs millions de francs au moment de l'importation ou de l'exportation peut avoir des conséquences considérables qui se répercutent sur le montant de la TVA. Ce risque est tout aussi important que le risque de casse. Pour y remédier, une connaissance et une expérience approfondies du métier sont nécessaires.

Outre le transport, une part importante de l'activité de Natural Le Coultre se concentre sur l'entreposage d'œuvres d'art, avec deux lieux dédiés, dont les Ports francs à Genève pour les œuvres sous douane, soit 25 000 m² de surfaces adaptées, sous le contrôle de l'administration des douanes. En tout, ce sont 35 000 m² dédiés à l'art, avec une température et

En chiffres

35 000

m² d'entreposage
(175 000 m² dans le monde)

1200

employés dans le monde

160

ans d'expérience

une hygrométrie adéquate pour pérenniser les œuvres et des systèmes de sécurité modernes. Pour la Fondation Pierre Gianadda ou d'autres institutions, le service s'étend à l'accrochage des œuvres; pour d'autres, notamment des particuliers, à la création d'espaces privés destinés à l'exposition d'œuvres, voire au dépoussiérage de collections. Les clients de Natural Le Coultre bénéficient en outre d'un autre avantage: l'adhésion à un réseau d'associations internationales dans le domaine de la logistique d'art. Natural Le Coultre est la seule société en Suisse à être membre à la fois d'Icefat et d'Artim. Les critères d'admission de ces associations sont nombreux et exigeants. Les clients ont ainsi la garantie de la qualité du service du départ de l'œuvre à son arrivée. Tous ces services contribuent à remplir la promesse de Natural Le Coultre envers ses clients: non seulement garantir la sécurité et la pérennité de l'œuvre du début à la fin

«On bénéficie de la flexibilité d'une petite structure tout en ayant l'appui d'un grand groupe»

de l'acheminement mais aussi apporter des solutions multiples autour de leurs œuvres d'art, grâce à un réseau de partenaires et une connaissance approfondie du domaine.

Question de savoir-faire

Tout comme les clients, les employés font preuve d'une grande fidélité vis-à-vis de l'entreprise. Les transporteurs, *art handlers*, notamment, sont de véritables artisans dans leur métier, très attentifs aux détails et conscients de la valeur des objets dont ils ont la responsabilité. Preuve de leur fidélité, ils cumulent au sein de l'entreprise plus de trois cents années d'expérience. Afin de rendre le



AFFILIÉ
À LA CIEPP DEPUIS

1961

En 2017, suite au rachat de Natural Le Coultre, l'entreprise familiale a rejoint des sociétés comme Chenue SA, LP Art et Transart en France, Helutrans en Asie, Knab Art handling en Allemagne, Art Quality au Brésil.

métier attractif pour la jeune génération, une Académie des métiers verra le jour courant 2021. Grâce au groupe, les apprentis *art handlers* pourront voyager à Paris et bénéficier de tous les savoirs acquis dans les différentes entités. L'idée est aussi de continuer à mixer les équipes en faisant interagir les personnes qui viennent du monde des arts et celles du monde de la logistique. Le but est de créer de la valeur ajoutée pour chacune d'elles et de mélanger autant les connaissances que les expériences.

Côté prévoyance professionnelle, Natural Le Coultre a choisi la CIEPP dès sa création en 1961. Comme le mentionne le directeur financier: «Il y a toujours eu un attachement de la famille Le Coultre puis de la famille Bouvier à Genève et aux institutions genevoises comme la FER, c'est sans doute dans ce contexte que l'affiliation a été faite en son temps.» Aujourd'hui, d'une manière plus pragmatique, ce qui est important, c'est la qualité du service, la fiabilité et la sécurité des investissements. Pour l'entreprise, la gestion de la CIEPP opérée par les milieux patronaux se fait d'une manière très satisfaisante. Aucun souci à avoir de ce côté-là. Plus globalement, en ce qui concerne la prévoyance professionnelle en Suisse, l'augmentation

des cotisations semble malheureusement inéluctable, compte tenu de la baisse des rendements des marchés financiers et de l'allongement de la durée de la vie.

Si la crise sanitaire a mis à l'arrêt 30% à 40% de l'activité de transport d'œuvres d'art, elle ne l'a pas pour autant paralysée. L'entreprise poursuit sa révolution informatique en digitalisant tous les processus pour gagner en efficacité, atteindre le zéro papier et améliorer les flux d'information. Demain, tous les *art handlers* seront équipés d'une tablette et pourront faire un constat d'état en prenant des photos de l'objet et en l'intégrant dans l'inventaire. Les clients pourront aussi suivre en temps réel leurs œuvres comme pour un envoi postal. En parallèle, une autre réflexion se mène autour de la protection de l'environnement. L'objectif est de réduire l'empreinte carbone, d'opter pour du bois labellisé, voire de nouveaux matériaux ou de réutiliser des emballages. En somme, l'entreprise est prête à redémarrer dès que sculptures, peintures, meubles et autres objets de valeur pourront de nouveau être montrés dans les musées. Tout comme Natural Le Coultre, l'art tiendra sa promesse: nous faire voyager tout en douceur.

Pour en savoir plus
www.naturallecoultre.ch

Qu'est-ce qu'une expertise actuarielle ?

Une institution de prévoyance doit pouvoir garantir ses engagements vis-à-vis de ses assurés et de ses pensionnés en tout temps. Le législateur s'en assure par différentes mesures. L'une d'elles consiste à demander aux caisses de pension de réaliser périodiquement une expertise actuarielle. Cette analyse est effectuée par l'expert de l'institution de prévoyance. Le contenu minimal de l'expertise est régi par des directives, toutefois il peut sensiblement diverger en fonction de la nature de l'institution – selon qu'il s'agit d'une fondation collective avec une multitude d'œuvres de prévoyance, d'une fondation commune, d'une fondation d'assurance – mais aussi de sa taille, de sa situation démographique ou financière par exemple. Outre un diagnostic, l'expertise actuarielle peut en dire long sur les besoins de financement sur le long terme de la caisse. Explications.

Toutes les caisses de pension ont l'obligation de désigner un organe de révision ainsi qu'un expert en matière de prévoyance professionnelle. L'article 52a de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

prévoyance professionnelle (CHS PP). L'art. 52d LPP définit de manière non exhaustive les conditions de son agrément. Les éventuels conflits d'intérêts sont également analysés.

Ses tâches sont aussi clairement définies par l'art. 52e de la LPP. Il doit vérifier que l'institution de prévoyance offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Quel est le but d'une expertise actuarielle ?

Il est de vérifier périodiquement si le financement d'une institution de prévoyance permet de garantir son équilibre financier à court, moyen et long terme. En résumé, il s'agit d'avoir une vision du passif du bilan (les engagements) et de son évolution pour déterminer le financement nécessaire et s'assurer de pouvoir l'obtenir à travers les produits de la caisse (essentiellement en provenance des cotisations des employeurs ainsi que des assurés et des performances financières, qui



sont le fruit de la stratégie d'investissement). Il ne faut pas l'oublier, le passif du bilan détermine beaucoup de choses et notamment la cible à atteindre en termes de performance, et pas l'inverse !

Pour réaliser son travail, l'expert se basera sur de nombreuses données transmises par l'administration de la caisse de prévoyance : les données des assurés actifs, des pensionnés, des nouveaux pensionnés de l'année, les prestations réglementaires assurées, etc. L'analyse comporte diverses vérifications comme celles-ci : est-ce que le montant des cotisations est suffisant pour couvrir les prestations ? Les bases techniques sont-elles adaptées à la situation de la caisse ? Est-ce que le taux technique est conforme ? Les provisions techniques sont-elles

«Le passif du bilan détermine notamment la cible à atteindre en termes de performance, et pas l'inverse!»

le stipule expressément. Une fois mandaté par l'organe suprême de l'institution, l'expert va procéder aux tâches qui lui incombent et notamment à l'expertise actuarielle.

Le choix de l'expert

L'expert en prévoyance professionnelle mandaté par l'institution de prévoyance pour réaliser une expertise actuarielle n'est pas choisi au hasard. Il doit être agréé par la Commission de haute surveillance de la



justifiées? Le financement courant est-il assuré? Les dispositions réglementaires sont-elles en adéquation avec les dispositions légales?

À l'appui des résultats obtenus, l'expert de l'institution établira ses constatations et transmettra ses éventuelles recommandations à l'organe suprême de l'institution de prévoyance. Par exemple, s'il constate qu'un financement en lien avec les prestations peut être insuffisant, il pourra demander la constitution d'une provision. Pour l'organe suprême, il s'agit d'un processus essentiel qui permet d'avoir une vision très précise de la situation de l'institution et des tendances futures. Une expertise actuarielle peut également être exigée dans des situations particulières comme, par exemple, lorsque la caisse de pension est en situation de sous-couverture (c'est-à-dire avec un degré de couverture inférieur à 100%).

Comment prévoir le futur ?

Pour garantir l'équilibre de la caisse à court, moyen et long terme, il s'agit de procéder à des projections, basées sur différents paramètres. L'analyse peut être effectuée à l'ap-

pui de l'effectif existant et le faire évoluer dans le temps (bilan caisse fermé). Il est aussi possible d'intégrer dans les modèles de calcul des mouvements d'effectif (avec des entrées et des sorties dans le temps), des montants de libre passage, un âge moyen, etc. L'objectif est d'obtenir des projections aussi réalistes que possible. Les statistiques de la caisse de pension permettent également d'avoir des métriques.

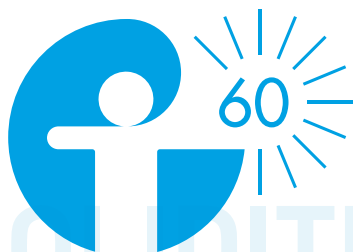
À la CIEPP

La CIEPP réalise une expertise actuarielle tous les trois ans. La dernière a été réalisée en 2020. Les calculs sont effectués sur une période de cinq à vingt ans. Il s'agit d'un document structurant qui permet d'évaluer le besoin de financement et indirectement de performance, les besoins de cotisations, etc. Au-delà des calculs usuels, l'objectif de la CIEPP est également d'évaluer la sensibilité de la caisse à différents paramètres : que se passe-t-il si le taux d'intérêt attribué sur les comptes des assurés varie de 0,5%, si la prévision de croissance est inférieure à celle attendue, si la forme de la prestation de retraite est versée

de manière plus importante en rente que les attentes. Impossible de tous les citer, car les critères évalués sont nombreux.

Certains paramètres techniques évalués concordent avec les objectifs stratégiques de l'institution, ce qui permet d'avoir une cohérence d'ensemble et contribue à donner du sens au pilotage de l'institution, cela, dans une vision à long terme. En résumé, l'expertise actuarielle permet de connaître les incidences à court, moyen et long terme de différents paramètres, de sorte qu'il est possible, dans une certaine mesure, de maîtriser le futur et de savoir quelles actions entreprendre pour y répondre.

« Il s'agit d'un processus essentiel qui permet d'avoir une vision très précise de la situation de l'institution et des tendances futures. »



CIEPP 1961 – 2021

Vous accompagner pour une solution
prévoyance, modifier votre plan,
choisir de nouvelles prestations
pour vous et vos collaborateurs,
répondre à vos questions...

SOLIDITÉ FINANCIÈRE INDÉPENDANCE SANS BUT LUCRATIF PERFORMANCE SIMPLICITÉ

CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

**NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE !**



CIEPP Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle

www.ciepp.ch

GENÈVE

Rue de Saint-Jean 67
Tél. 058 715 31 11

BULLE

Rue Condémine 56
Tél. 026 919 87 40

FRIBOURG

Rue de l'Hôpital 15
Tél. 026 350 33 79

NEUCHÂTEL

Av. du 1er-Mars 18
Tél. 032 727 37 00

PORRENTRU

Rue de la Perche 2
Tél. 032 465 15 80